

# VAP / VAE, quel dispositif choisir?

## 2 dispositifs

### La Validation des Acquis Professionnels

C'est une procédure qui vous permet d'accéder à une formation sans avoir les titres requis

### La Validation des Acquis de l'Expérience

C'est une procédure qui vous permet de valider vos expériences professionnelles et personnelles pour obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme

## Mais à quelles conditions ?

Avoir plus de 20 ans et avoir interrompu ses études depuis plus de 2 ans

V  
A  
P  
8  
5

V  
A  
E

Justifier de 3 années d'expérience en continu ou en discontinu en rapport avec le diplôme visé.  
Les compétences décrites peuvent être issues d'activités salariées, non salariées ou bénévoles

DUT

Licence

Licence professionnelle

Master

Diplôme d'ingénieur

Doctorat

## Quels diplômes sont validables ?

Tous les diplômes nationaux préparés à l'Université de Reims Champagne-Ardenne sont inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles et donc accessibles par la validation des acquis

# Une équipe pour vous accompagner

Quel que soit votre projet, une équipe de conseillères se tient à votre disposition pour vous accompagner tout au long de la démarche. Vous bénéficiez ainsi :

## 1 D'un accueil personnalisé

- information sur la démarche de validation des acquis
- aide à l'analyse du parcours professionnel et au choix du diplôme
- présentation du dossier

## 2 D'un accompagnement individuel

- accompagnement méthodologique pour l'écriture du dossier
- accompagnement pédagogique d'analyse des compétences
- simulation d'un entretien avec le jury

## 3 De la possibilité d'un accompagnement à distance

Si vos contraintes professionnelles ou personnelles ne vous permettent pas de vous déplacer pour un entretien, si vous n'habitez pas en Champagne-Ardenne, une plateforme d'accompagnement à distance a été mise en place. En contact direct avec une conseillère, vous bénéficiez ainsi de la même qualité d'accompagnement que si vous étiez reçu en entretien

## 4 D'une information au plus près de chez vous

- les conseillères vous reçoivent sur rendez-vous au SEPAD
- elles assurent également tout au long de l'année des permanences d'information à Troyes et à Charleville-Mézières.
- des séances d'information collectives peuvent être organisées à la demande au sein de votre entreprise

**Pour plus d'informations, contactez nous au 03 26 91 86 66**